

Caméras utilisées par la police municipale de Saintry-sur-Seine

Caméra piéton AUDAX 191

- Appareil robuste IP67 et IK09
- 8 heures d'enregistrement continu
- Infrarouge pour vision nocturne
- Objectif grand angle
- GPS intégré
- Protection totale de l'enregistrement
- Conforme au décret n°2019-140 du 27 février 2019



Description

La caméra-piéton, se portant de façon apparente sur l'uniforme du policier municipal, est déclenchée manuellement par ce dernier, qui doit avertir les personnes filmées, sauf si les circonstances l'interdisent (article L.241-1 du code de la sécurité intérieure).

La caméra piéton AUDAX 191 est une caméra permettant de procéder à un enregistrement audiovisuel lors des interventions.

Le traitement des données enregistrées par la caméra a pour finalité la prévention des incidents au cours des interventions, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves mais aussi la formation et la pédagogie des agents.

Les enregistrements de la caméra piéton sont activés par l'agent porteur de la caméra et contiennent l'identification de l'agent, le lieu, la date et les plages horaires d'enregistrement.

Ces enregistrements ne peuvent pas être supprimés par l'utilisateur et la mémoire de stockage est fixe et non amovible. L'écran de la caméra est verrouillable afin que les images ne soient pas consultées directement mais seulement à l'issue de l'intervention et après leur transfert par USB sur un support informatique sécurisé.

Ce modèle de caméra ne dispose d'aucun système de transmission en direct permettant de visionner les images à distance en temps réel.